

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

197962

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0772

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BRAJJI Mohammed

Date de naissance : 18/08/1948

Adresse : 100 B.P. 104 Cite Choraf

Tél. : 0614088949 Total des frais engagés : 569.04 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. GHALIB Omar**  
Médecine Générale  
Médecine d'Urgence  
Tél: 05 28 82 65 50

Date de consultation : 7/02/2024

Nom et prénom du malade : BRAJJI Mohammed Age: 1848

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Bronchopneumopathie chronique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 050 Le : 08/03/184

Signature de l'adhérent(e) : 

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.02.24	ct		200 Dfl	<b>Dr. GHALIB OMAR</b> Médecin Générale Médecine d'Urgence 01 05 28 82 65 50

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE CHARAF Charaf - AGADIR Tel: 02 28 84 88 89 INP: 04203841</i>	07/02/24	369100

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr. GHALIB Omar

Médecine générale

Médecine d'urgence

Ex. Médecin des urgences à L'hôpital

Hassan II et la CNSS d'Agadir

Ex. Médecin des Gens de Mer au port

d'Agadir

Expert assermenté auprès des Tribunaux

Certificats permis de conduire

الدكتور غالب عمر

طب العام وطب المستعجلات

طبيب سابق بمستعجلات الحسن الثاني

والضمان الاجتماعي

طبيب سابق لرجال البحر عيناء أكادير

خبير محلل لدى المحاكم

شهادة رخصة القيادة

Agadir Le : 07 FEV. 2024

BRAIZI Mohammed

7/150X2 - AZIX 500

108 100 - Apimax 500  
1ca5 3x5

10100 - Cotiprid rouge susp  
2x50ml P11-50

18100 - Doliprile 500  
1x2x50ml

54100 - Suprasyr 500  
1x5ml

369.00

Dr. GHALIB Omar  
Médecine Générale  
Médecine d'urgence  
Tél: 05 28 82 65 50

PHARMACIE CHARAF  
N°8 Marabout Charaf - AGADIR  
Tél: 05 28 84 33 89  
INP: 042018440

حي النهضة قرب صيدلية النهضة أمام مسجد النهضة

Hay Nahda près de la pharmacie Nahda en face de la mosquée Nahda

✉ omarghalib.01@gmail.com ☎ 05 28 82 65 50 الهاتف

PPV: 74 DH 50  
PER: 12/26  
LOT: M4156

PPV: 74 DH 50  
PER: 12/26  
LOT: M4156

LOT: 24CA0011  
EXP: JAN 2026  
P.P.C: 100.000HS

PPV: 40DH00  
PER: 12/26  
LOT: M4395

PPV 180 100  
PER 10 25  
LOT L35 56  
S2

PPC: 54,00 DH  
LOT: CB0700  
EXP: 08/2025